



Confédération générale du travail Force Ouvrière
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle
Force Ouvrière

**Syndicat National unifié des directeurs, des Instituteurs, des
Professeurs des écoles de l'Enseignement Public**
Force Ouvrière
Syndicat Départemental du Maine et Loire

REPRISE DE CARTE 2020 BULLETIN D'ADHÉSION 2020

N'attendez plus, adhérez au SNUDI FO pour vous informer, pour vous défendre, pour vous organiser !
De plus, 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt. Le syndicat vous envoie
chaque année une attestation fiscale.

Nom : **Prénom** :

Corps* : Instituteur PE HC

Fonction *: Adjoint Directeur PEMF ASH Autre :

Échelon :

Quotité* : temps plein mi-temps 75% 80%

Adresse personnelle :

Code postal : **Commune** :

Téléphone : **Courriel** :

École / commune :

Chaque adhérent s'acquitte chaque année d'une **carte syndicale annuelle (17 euros)** et de
12 timbres mensuels.

Je prends ma carte à 17 euros (cotisations mensuelles au verso) .

Date :/...../2020

Signature :

*** Cocher la case correspondante**



Syndicat National unifié des directeurs, des Instituteurs, des
Professeurs des écoles de l'Enseignement Public
Force Ouvrière
Syndicat Départemental du Maine et Loire

Tableau des cotisations 2020

	Echelons	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs	Timbre mensuel						10,80 €	11,40 €	12,00 €	12,80 €	14,20 €
	Total annuel						129,60 €	136,80 €	144,00 €	153,60 €	170,40 €
Professeurs des écoles	Timbre mensuel	10,10 €	10,70 €	11,30 €	11,90 €	12,80 €	13,60 €	14,60 €	15,70 €	17,00 €	18,10 €
	Total annuel	121,20 €	128,40 €	135,60 €	142,80 €	153,60 €	163,20 €	175,20 €	188,40 €	204,00 €	217,20 €
PE hors classe	Timbre mensuel			18,40 €	19,60 €	21,00 €	22,20 €	AVS, AESH : Carte (17 €) + 36 € (12 x 3 €) PES Carte (17 €) + 80,40 (12 x 6,70) RETRAITES Carte (17 €) + 129,60 (12 x 10,80)			
	Total annuel			220,80 €	235,20 €	252,00 €	266,40 €				
Majorations		Directeurs 2-4 CL		Directeurs 5-9 cl		Directeurs 10 cl et +					
	Timbre mensuel	+ 0,70 €		+ 0,80 €		+ 1,40 €					
	Total annuel	+ 8,40 €		+ 9,60 €		+ 16,80 €					

Vous pouvez effectuer votre règlement :

- ▶ En 12 chèques maximum à l'ordre de : SNUDI FO 49 , en indiquant au dos des chèques, les mois au cours desquels vous souhaitez qu'ils soient encaissés ;
- ▶ Par un ou plusieurs virements (Merci de nous informer ce que vous réglez lors de ces virements : 1 ou x mois) grâce au RIB que nous vous fournirons.

Rappel :

- ▶ 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt. Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :
ADRESSE :

SNUDI FO
14 PLACE IMBACH
49100 ANGERS

DOMICILIATION : BPA ti. ANGERS FOCH- 00801

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
13807	00846	06019693024	96

IBAN : FR76 1380 7008 4606 0196 9302 496
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN